



PREFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

DDT 28

17, place de la République
CS 40517
28 008 CHARTRES Cédex
Tél : 02.37.20.40.60 Fax : 02.37.36.37.03

DDCSPP 28

cité administrative
15, place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES Cédex
Tél : 02.37.20.50.98 Fax : 02.37.20.55.00

LES NOUVEAUX QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Juin 2015

Une nouvelle géographie des quartiers prioritaires

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, a recentré la politique de la ville sur la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et leurs unités urbaines.

La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, concerne 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus pauvres. Deux critères ont servi à les délimiter : le revenu des habitants et la densité de population sur un territoire donné (plus de 1 000 habitants pour être concerné).

Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Ces périmètres se substituent aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) depuis le 1er janvier 2015.

Dix quartiers prioritaires en Eure-et-Loir

L' Eure-et-Loir compte 10 quartiers prioritaires répartis sur 7 communes.

Ils viennent se substituer aux 21 quartiers des 4 contrats urbains de cohésion sociale, arrivés à échéance fin 2014.

Les contrats de ville de nouvelle génération

L'élaboration des nouveaux contrats de ville est réalisée à l'échelle intercommunale, lorsque l'EPCI* dispose de la compétence « politique de la ville ». En Eure-et-Loir, ceci concerne les 2 communautés d'agglomérations.

Les 4 contrats de ville sont établis pour la période 2015-2020.

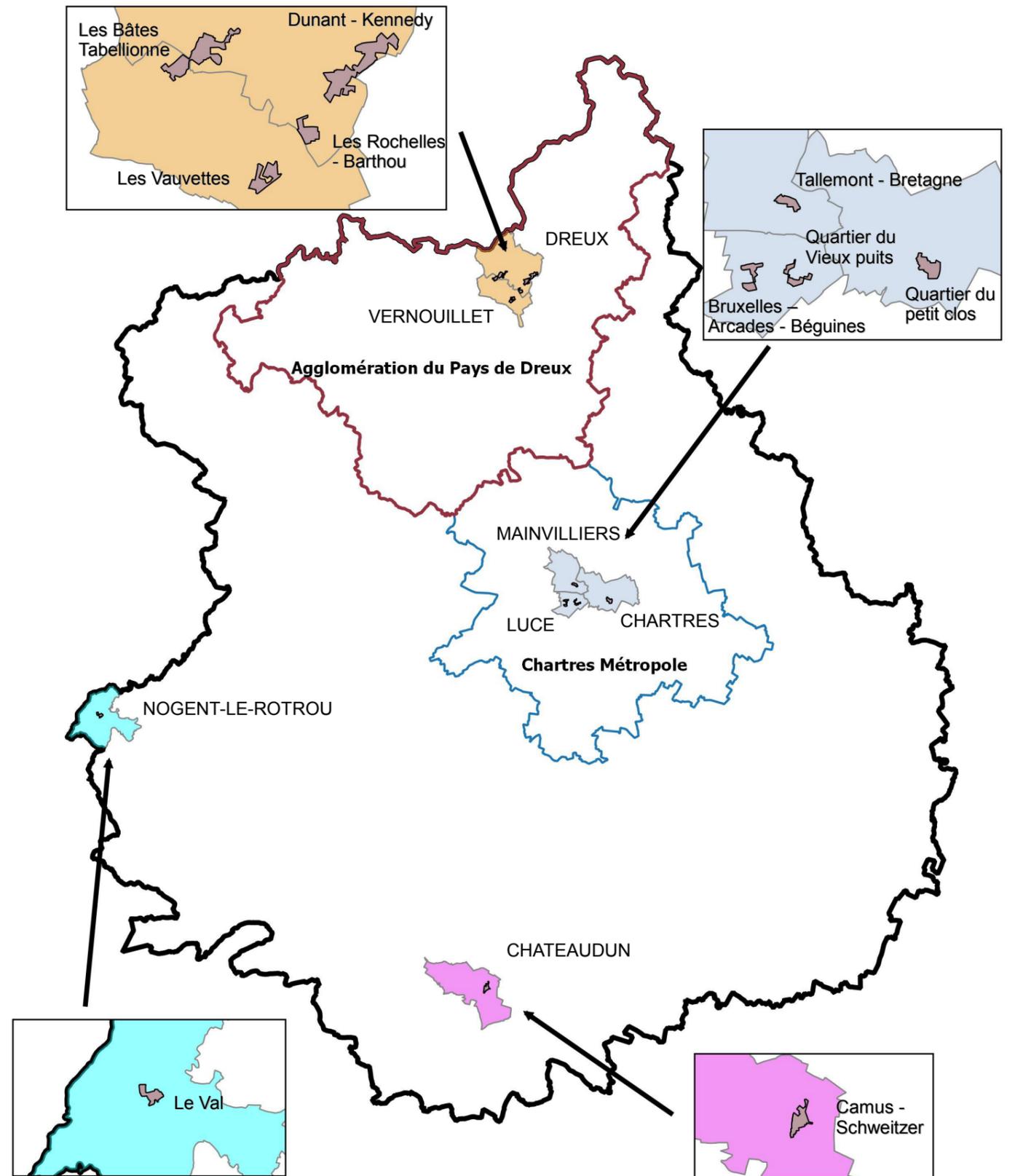
* Établissement public de coopération intercommunale

Une TVA réduite à 5,5% pour faciliter l'accession sociale à la propriété

A compter du 1er janvier 2015, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi qu'à une distance de 300 m de la limite de ces quartiers, les opérations d'accession sociale à la propriété pour les ménages modestes sont soumis à un taux de TVA réduit de 5,5%.

Cette disposition émane de l'article 17 de la loi de finances 2015.

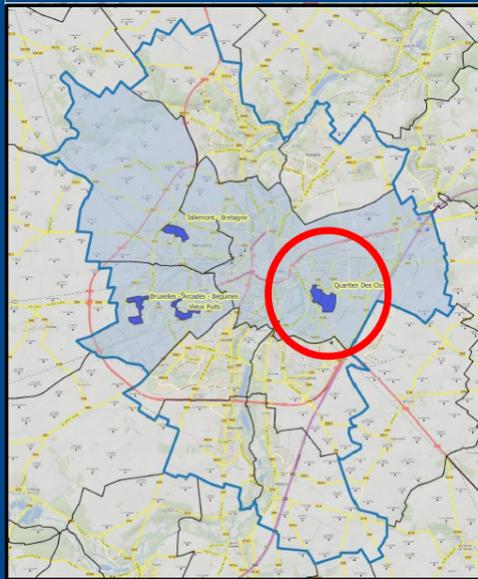
4 contrats de ville et 10 quartiers prioritaires en Eure-et-Loir



CHARTRES : Quartier des Clos (anciennement quartier de Beaulieu)

CHARTRES METROPOLE

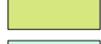
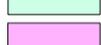
Plan non contractuel



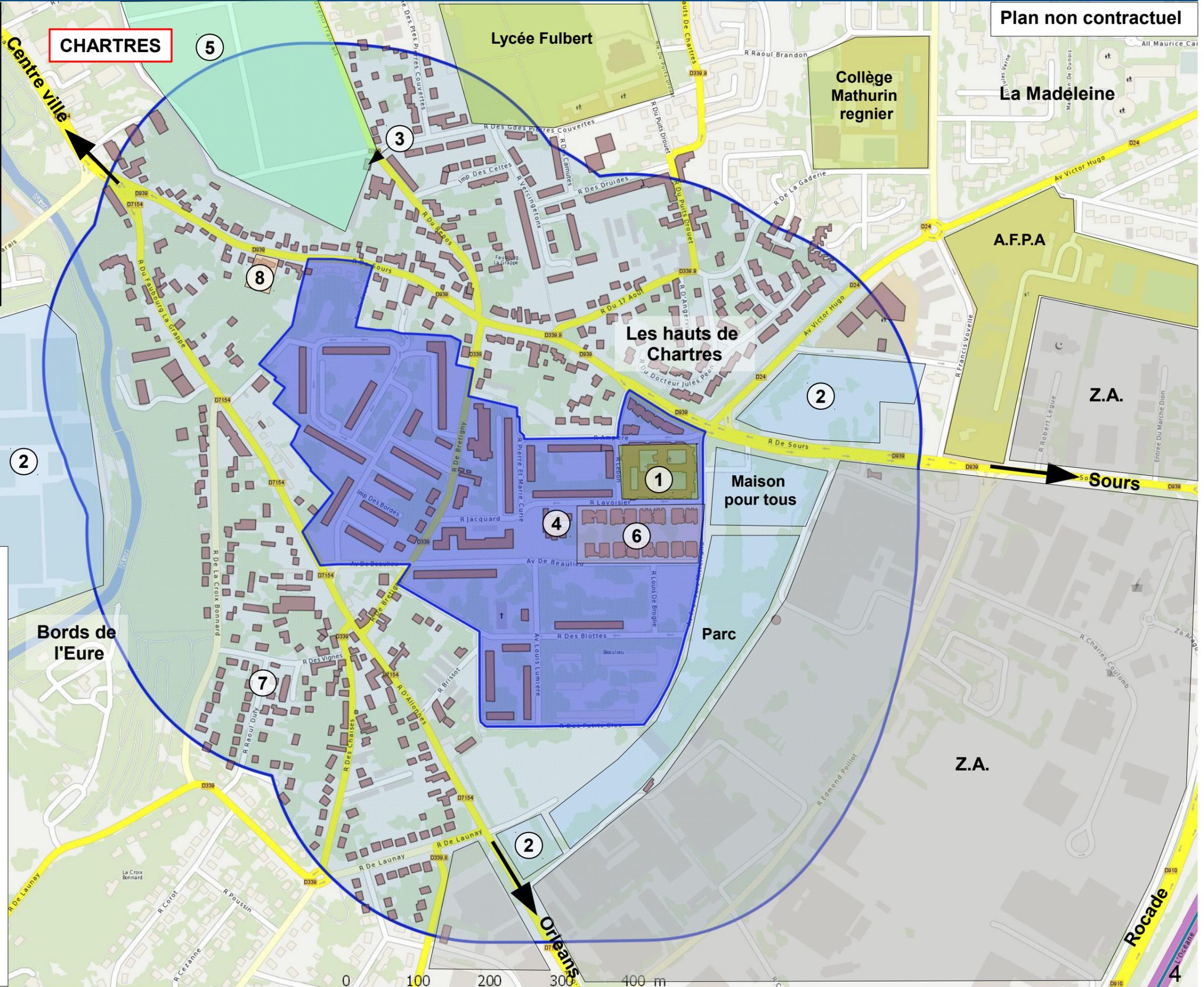
Quartier éligible au nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU).

Légende

Périmètre des quartiers prioritaires 
 Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale 

Institutions (Mairie,...) 
 Éducation (écoles, collèges,...) 
 Équipements 
 Commerces 
 Zones d'activité 
 Divers 

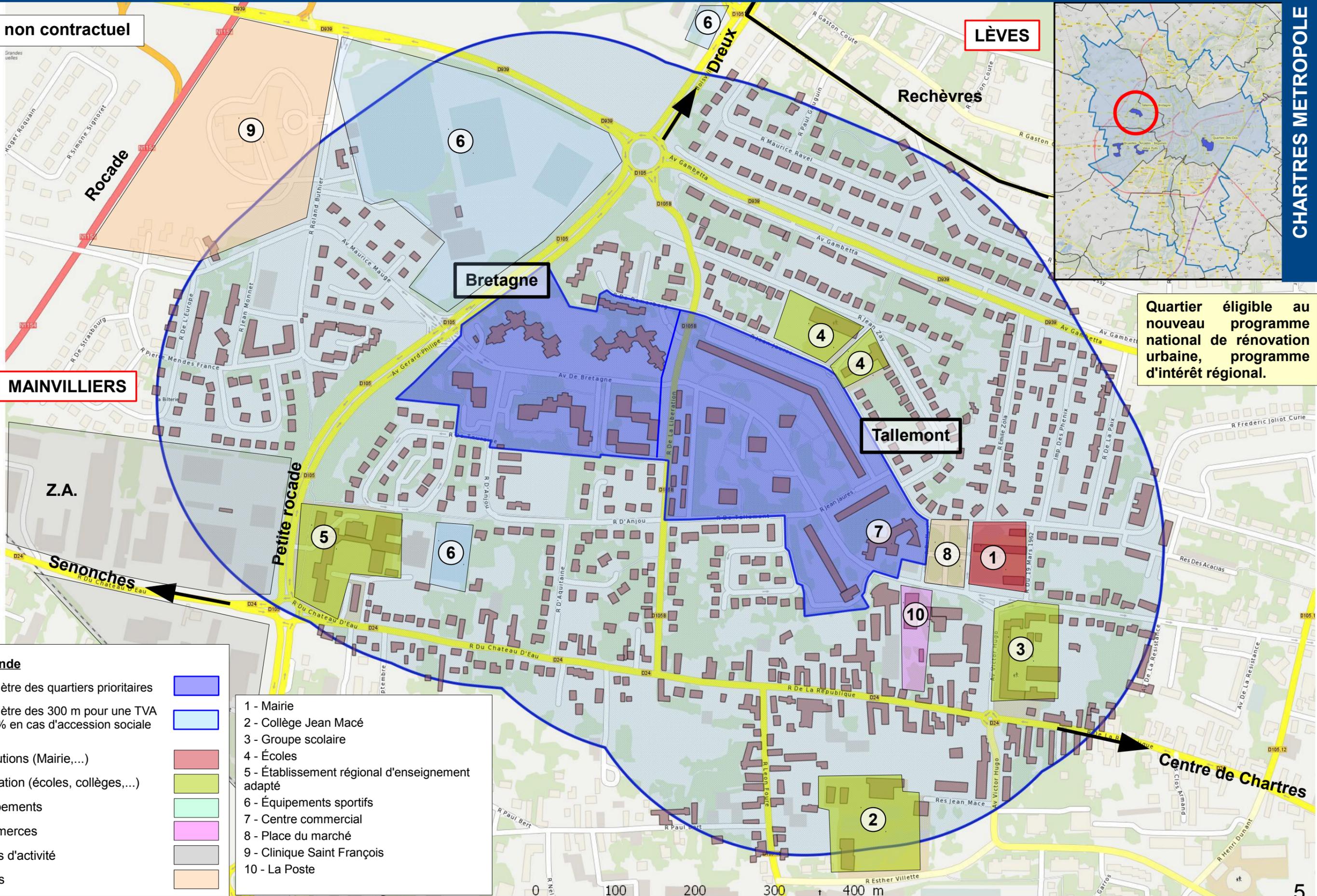
- 1 - Groupe scolaire Henry IV
- 2 - Pôle sportif
- 3 - Epicerie solidaire
- 4 - Ancien centre commercial détruit
- 5 - Cimetière Saint-Chéron
- 6 - mail des petits clos
- 7 - Croix Bonnard – Bas Bourg
- 8 - Projet de résidence pour jeunes actifs



0 100 200 300 400 m

MAINVILLIERS : Tallemont - Bretagne

Plan non contractuel



LÈVES

MAINVILLIERS

Z.A.

Quartier éligible au nouveau programme national de rénovation urbaine, programme d'intérêt régional.

Légende

- Périmètre des quartiers prioritaires
- Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale
- Institutions (Mairie,...)
- Éducation (écoles, collèges,...)
- Équipements
- Commerces
- Zones d'activité
- Divers

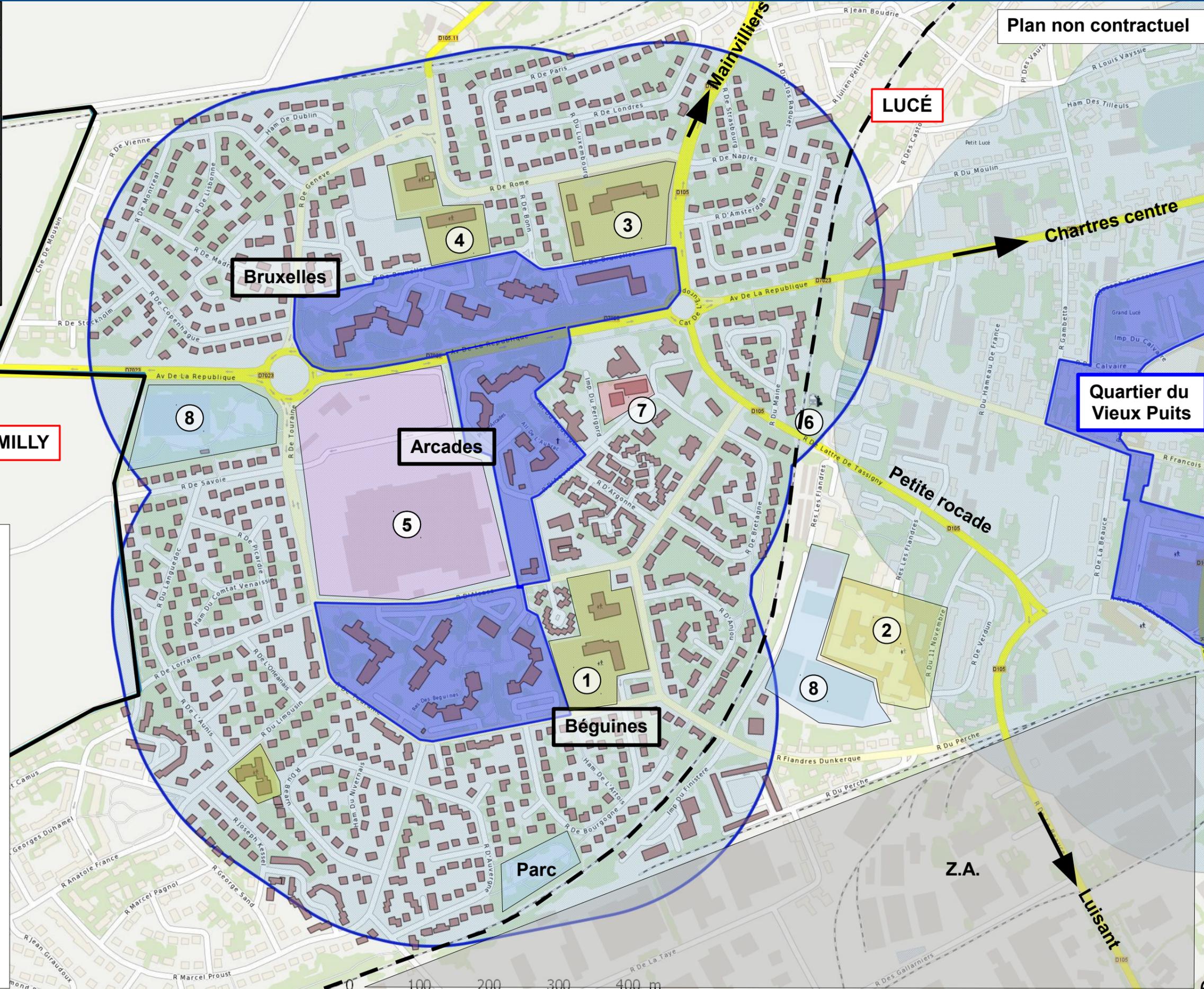
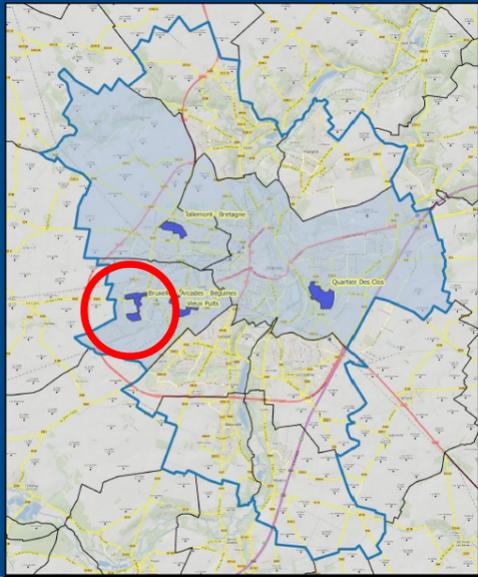
- 1 - Mairie
- 2 - Collège Jean Macé
- 3 - Groupe scolaire
- 4 - Écoles
- 5 - Établissement régional d'enseignement adapté
- 6 - Équipements sportifs
- 7 - Centre commercial
- 8 - Place du marché
- 9 - Clinique Saint François
- 10 - La Poste

CHARTRES METROPOLE

LUCE : Bruxelles - Arcades - Béguines

CHARTRES METROPOLE

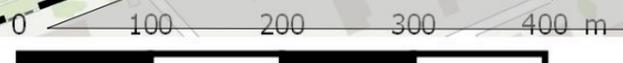
Plan non contractuel



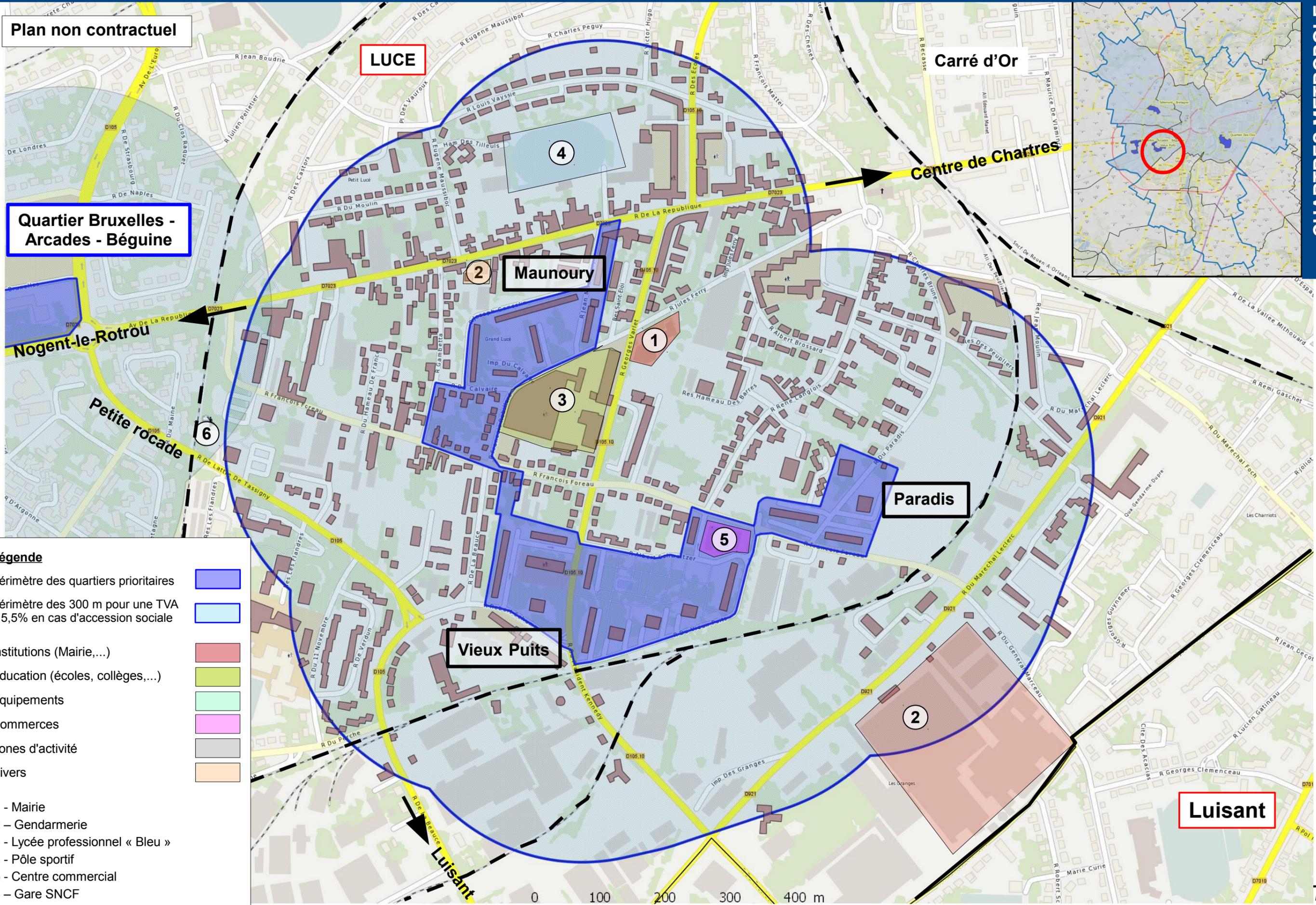
Légende

Périmètre des quartiers prioritaires	
Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale	
Institutions (Mairie,...)	
Éducation (écoles, collèges,...)	
Équipements	
Commerces	
Zones d'activité	
Divers	

1 – Ecoles
2 – Collège des petits sentiers
3 – Collège Edouard Hériot
4 – Groupe scolaire
5 – Centre commercial Géant
6 – Gare SNCF
7 – Pôle emploi
8 – Équipements sportifs
9 – Ecole maternelle Vallée loiseau



LUCE : Quartier du Vieux Puits



Plan non contractuel

LUCE

Carré d'Or

Centre de Chartres

Quartier Bruxelles - Arcades - Béguine

Maunoury

Paradis

Vieux Puits

Luisant

Légende

- Périmètre des quartiers prioritaires
- Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale
- Institutions (Mairie,...)
- Éducation (écoles, collèges,...)
- Équipements
- Commerces
- Zones d'activité
- Divers

- 1 - Mairie
- 2 - Gendarmerie
- 3 - Lycée professionnel « Bleu »
- 4 - Pôle sportif
- 5 - Centre commercial
- 6 - Gare SNCF

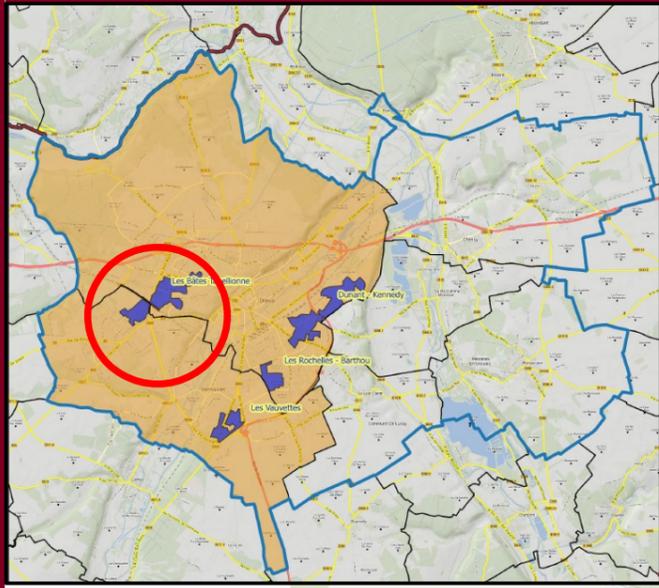
0 100 200 300 400 m

CHARTRES METROPOLE

DREUX - VERNOUILLET : Les Bâtes Tabellionne

Agglo du Pays de DREUX

Plan non contractuel

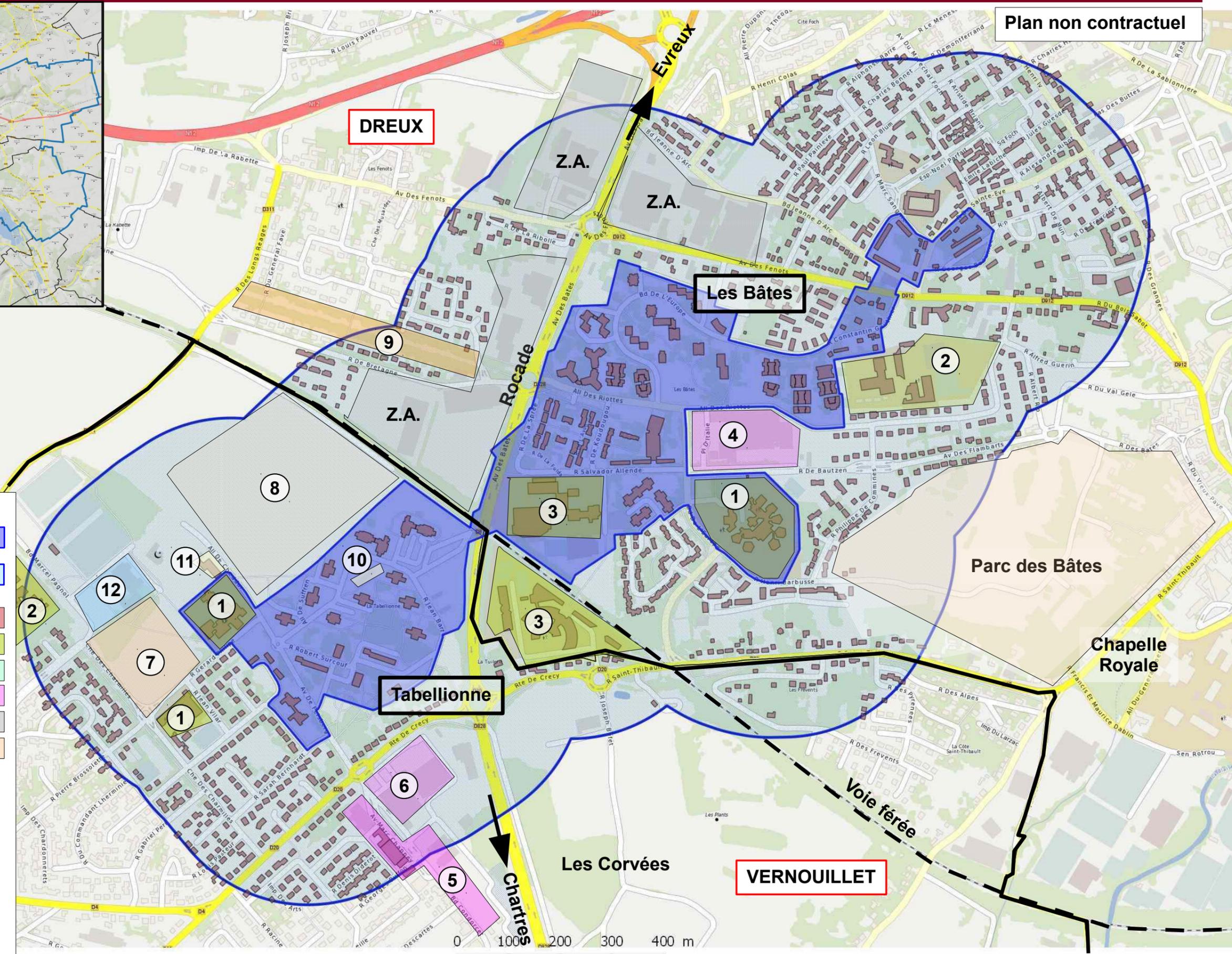


Quartier éligible au nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU).

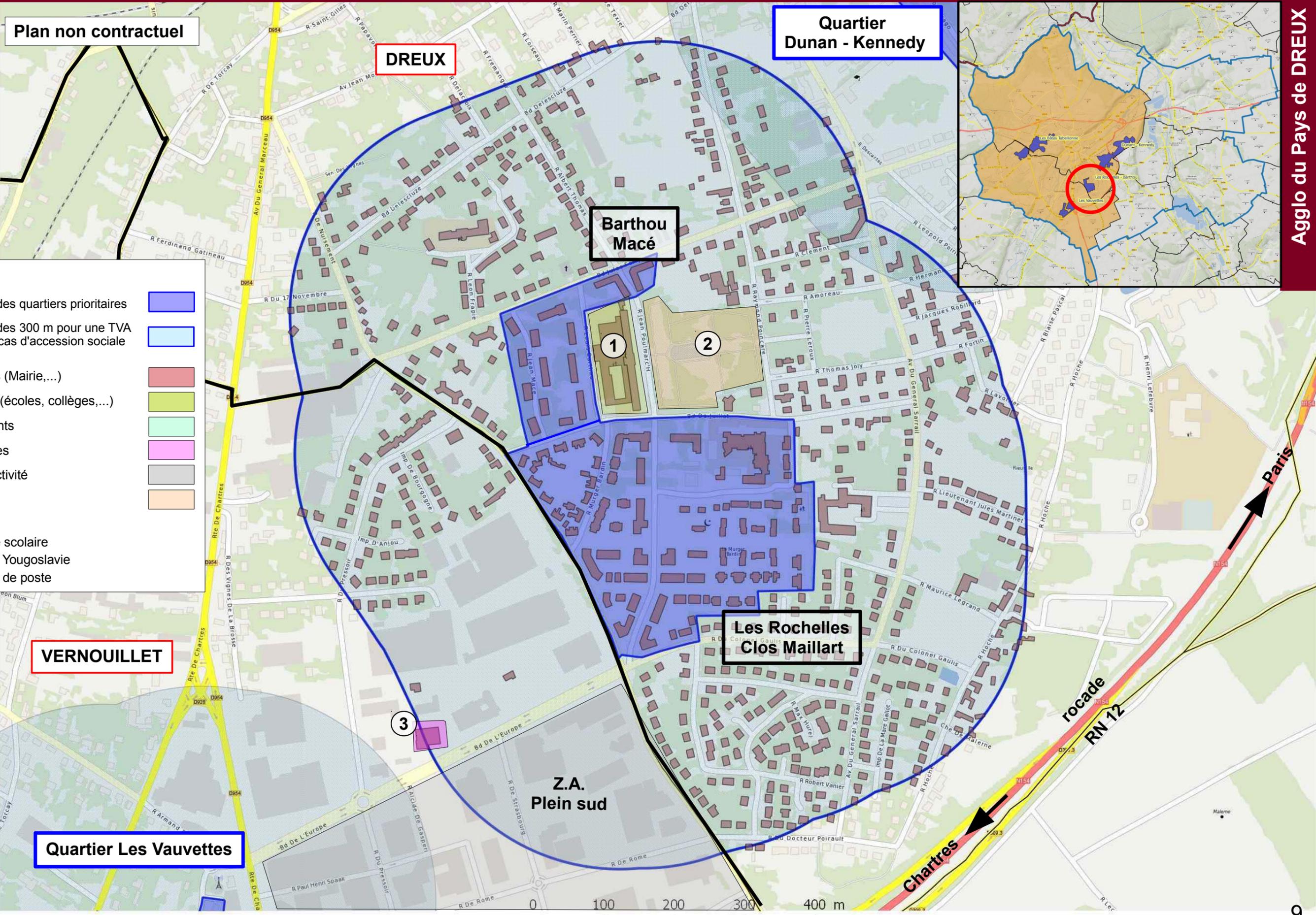
Légende

- Périmètre des quartiers prioritaires
- Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale
- Institutions (Mairie,...)
- Éducation (écoles, collèges,...)
- Équipements
- Commerces
- Zones d'activité
- Divers

- 1 - Groupe scolaire
- 2 - Collège
- 3 - Lycée
- 4 - Centre commercial Leclerc
- 5 - Zone commerciale
- 6 - Centre commercial Intermarché
- 7 - Champs de foire
- 8 - Zone d'urbanisation future du PLU
- 9 - mail
- 10 - Point info services
- 11 - Maison de quartier
- 12 - Gymnase



DREUX : Les Rochelles - Barthou



Plan non contractuel

DREUX

Quartier Dunan - Kennedy

Barthou Macé

Les Rochelles Clos Maillart

VERNUILLET

Quartier Les Vauvettes

Légende

- Périmètre des quartiers prioritaires
- Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale
- Institutions (Mairie,...)
- Éducation (écoles, collèges,...)
- Équipements
- Commerces
- Zones d'activité
- Divers

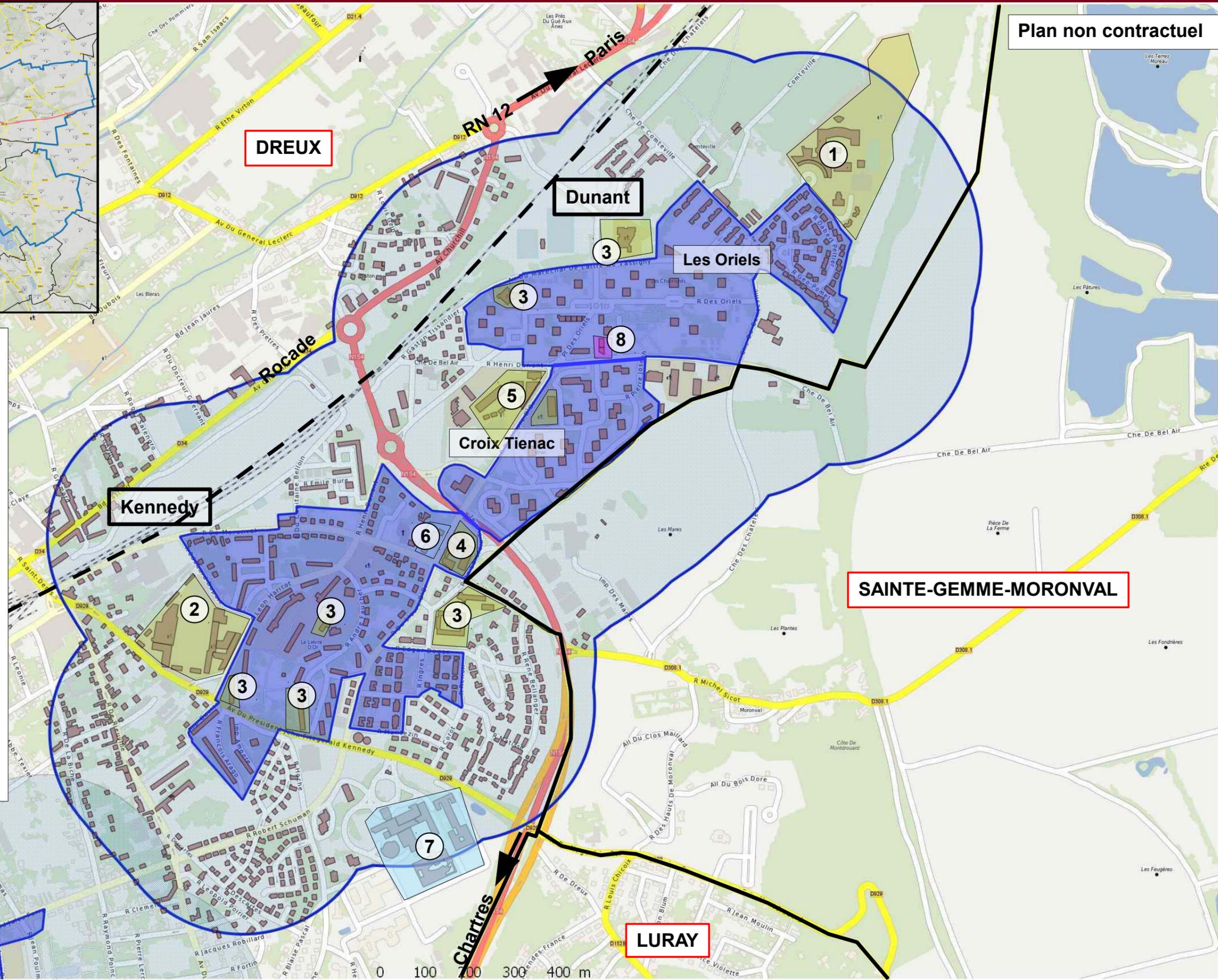
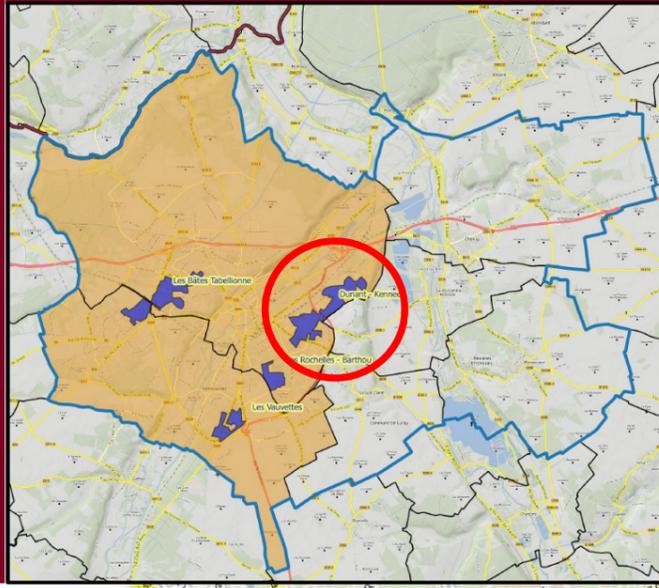
1 - Groupe scolaire
2 - Square Yougoslavie
3 - Bureau de poste



DREUX : Dunant – Kennedy

Agglo du Pays de DREUX

Plan non contractuel



Légende

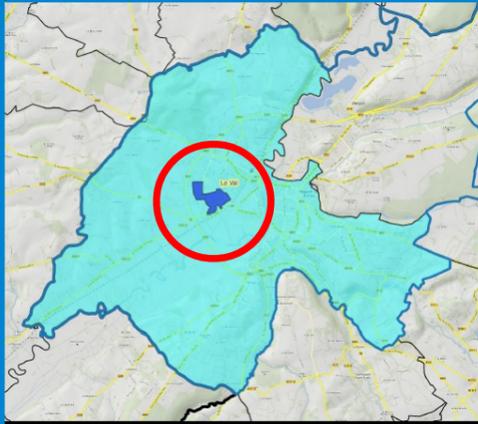
- Périmètre des quartiers prioritaires
- Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale
- Institutions (Mairie,...)
- Éducation (écoles, collèges,...)
- Équipements
- Commerces
- Zones d'activité
- Divers

- 1 - Collège Martial Taourdeau
- 2 - Lycée Edouard Branly
- 3 - Écoles
- 4 - Lycée des métiers et des services à la personne
- 5 - Collège Pierre et Marie Curie
- 6 - Crèche
- 7 - Hôpital
- 8 - Agence postale

**Quartier
Les Rochelles - Barthou**



NOGENT LE ROTROU : Le Val (quartier des Gauchetières recentré)



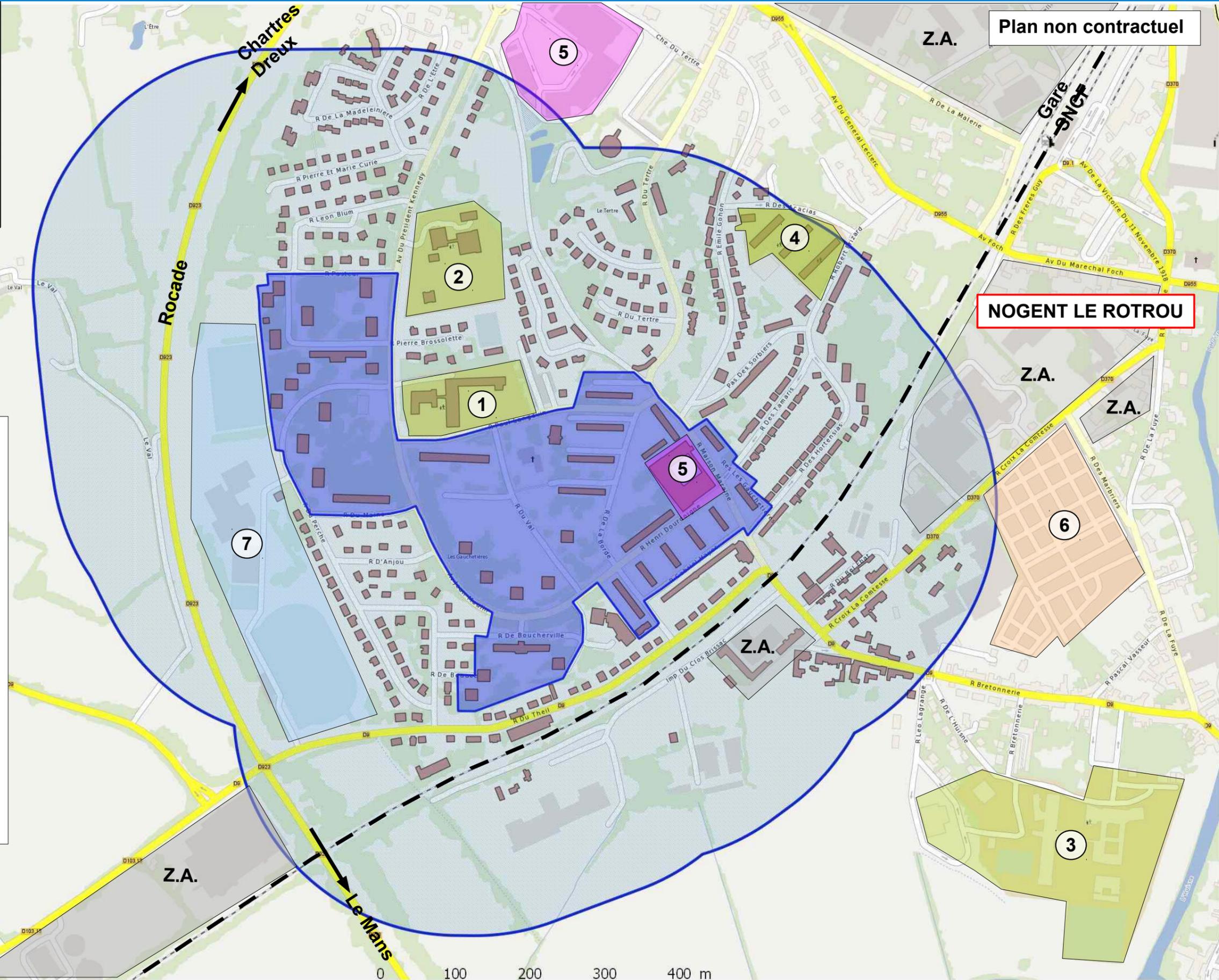
Plan non contractuel

NOGENT LE ROTROU

Légende

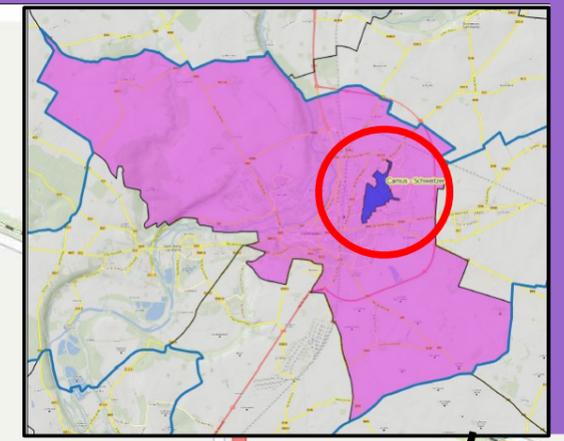
- Périmètre des quartiers prioritaires
- Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale
- Institutions (Mairie,...)
- Éducation (écoles, collèges,...)
- Équipements
- Commerces
- Zones d'activité
- Divers

1 - École Paul Langevin
 2 - Collège Pierre Brossolette
 3 - Lycée Rémi Belleau
 4 - Groupe scolaire
 5 - Centre commercial
 6 - Cimetière
 7 - Équipements sportifs



CHATEAUDUN : Camus – Schweitzer (quartier Beauvoir recentré)

Plan non contractuel

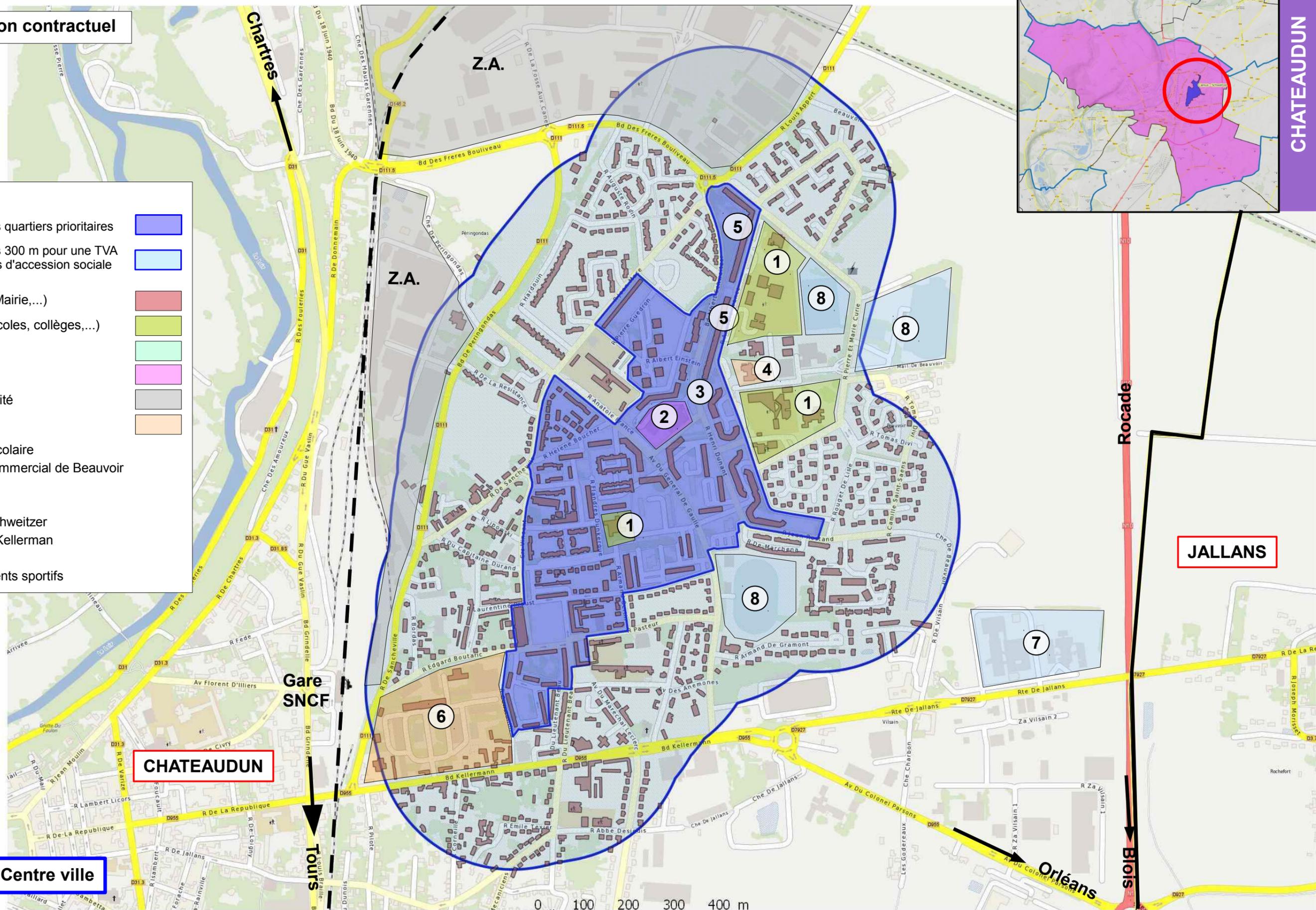


CHATEAUDUN

Légende

- Périmètre des quartiers prioritaires
- Périmètre des 300 m pour une TVA à 5,5% en cas d'accession sociale
- Institutions (Mairie,...)
- Éducation (écoles, collèges,...)
- Équipements
- Commerces
- Zones d'activité
- Divers

1 - Groupe scolaire
 2 - Centre commercial de Beauvoir
 3 - O.P.H.
 4 - Crèche
 5 - Barres Schweitzer
 6 - Caserne Kellerman
 7 - Hôpital
 8 - Equipements sportifs



JALLANS

Rocade

Blois

Orléans

